

Partie 1 Généralités

1.1 MISE EN PLACE ET ENLÈVEMENT DU MATÉRIEL

- .1 Prévoir les moyens d'utilisation nécessaires des services d'utilités temporaires pour permettre l'exécution des travaux dans les plus brefs délais.
- .2 Démonter le matériel et l'évacuer du chantier lorsqu'on n'en a plus besoin.

1.2 ALIMENTATION EN EAU

- .1 Le Représentant ministériel ne fournira pas d'alimentation continue en eau potable.
- .2 L'Entrepreneur devra prendre les dispositions nécessaires pour se raccorder au réseau existant, et assumer tous les frais d'installation, d'entretien et de débranchement.
- .3 Tous les frais liés à la consommation d'eau potable devront être assumés par l'Entrepreneur.

1.3 ALIMENTATION EN ÉLECTRICITÉ ET ÉCLAIRAGE

- .1 Fournir le service et assumer les frais associés à l'alimentation temporaire en courant électrique nécessaire à l'éclairage et au fonctionnement des outils mécaniques en cours de travaux.
- .2 Prendre les dispositions nécessaires pour raccorder la roulotte de chantier et les divers équipements, et assumer tous les frais d'installation, d'entretien et de débranchement.
- .3 Tout branchement électrique au réseau existant devra être effectué par un électricien qualifié.

1.4 TÉLÉCOMMUNICATIONS

- .1 L'Entrepreneur doit fournir les installations temporaires de télécommunications, notamment les téléphones, les télécopieurs, l'internet y compris les lignes, et le matériel nécessaires, destinés à son propre usage et à l'usage du Représentant ministériel, il doit assurer le raccordement de ces installations aux réseaux principaux et assumer les coûts de tous ces services.

1.5 PROTECTION INCENDIE

- .1 Fournir le matériel de protection incendie exigé par les compagnies d'assurance compétentes et par les codes et les règlements en vigueur, et en assurer l'entretien.
- .2 Il est interdit de brûler des matériaux de rebut et des déchets de construction sur le chantier.

Partie 2 Produit

2.1 SANS OBJET

- .1 Sans objet.

Partie 3 Exécution

3.1 SANS OBJET

.1 Sans objet.

FIN DE LA SECTION